

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Ariane Tessier

<https://www.cadre21.org/membres/d451d4d6f38b73fbb70ab4e4>

Date d'obtention : 2024-09-05 19:39:02

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode d'intervention Sexto met l'accent sur une approche collaborative pour aborder les problématiques liées à la sexualité chez les jeunes. La trousse Sexto est un outil structuré constitué d'un formulaire de questions non subjectives, conçu pour accélérer le processus d'intervention dans les situations de pornographie juvénile. Elle aide à recueillir des informations pertinentes de manière objective, facilitant ainsi une gestion rapide et efficace de la situation. Je retiens qu'en tant qu'intervenante scolaire, nous ne sommes pas mandataires de la police, mais en utilisant la trousse Sexto, nous effectuons notre devoir. Il est crucial d'agir rapidement pour éviter la diffusion des photos ou vidéos, car il s'agit d'une situation d'urgence. Je retiens également qu'en tout temps, il faut éviter de consulter les photos ou les vidéos compromettantes.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

La formation Sexto va significativement améliorer mes futures interventions en milieu scolaire. Je me sens désormais mieux préparé à aborder les situations où il y a des doutes sur la production ou la possession de pornographie juvénile. En cas d'intervention, je suis désormais conscient des bonnes pratiques à suivre et des interventions appropriées à réaliser. Cette formation me permet d'agir de manière plus efficace et appropriée, tout en respectant les procédures et en protégeant les jeunes concernés.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Lorsque je devrai intervenir dans une telle situation, je ferai attention de maintenir la confidentialité des élèves. Je ferai également attention d'être sensible à leurs émotions, qui peuvent inclure la honte ou l'anxiété, en me montrant rassurante et réconfortante. Finalement, je vais m'assurer d'agir rapidement pour prévenir la diffusion des photos ou vidéos compromettantes.